Soixantième année. - N ° 203 A Jeudi 22 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 5013

76 – SEINE-MARITIME

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE ROUEN

Extrait de jugement

Date : 25 septembre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SDC PARC DE LA RISLE.
Forme : syndicat de copropriété.
Activité : non précisée.
Adresse : 9-17, Parc de La Risle, 76130 Mont-Saint-Aignan.
Complément de jugement : Par ordonnance du 25 septembre 2026 rendue par Madame la Vice-Présidente du tribunal judiciaire de Rouen, la mission de la SELARL AJASSOCIES, prise en la personne de Maître Hervé COUSTANS, en qualité d'administrateur provisoire de la copropriété dénommée PARC DE LA RISLE sise : 9-17 PARC DE LA RISLE à MONT SAINT AIGNAN (76130) a été prorogée pour une durée d'un an à compter du 11 septembre 2026 soit jusqu'au 11 septembre 2027. N° RG : 2026-00238383